

N°DELB-20250029

Date de la convocation : 13 mars 2025

Publication sur le site internet le : 20 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 23 Votants : 31 Absents : 8

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI DIX NEUF MARS, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, LEMERCIER Rodolphe
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON Janine, PREVOST Francis
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme BEASSE, Mme CATTEAU, M. COTTON qui a donné pouvoir à M. ALLARD, M. DESILLE, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. BULARD, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. LEMERCIER, Mme LAPORTERIE, Mme LE BOUETTE qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. LEJEUNE, Mme LEMAIRE-DELACROIX qui a donné pouvoir à Mme LAPORTERIE, Mme OUARRAOU qui a donné pouvoir à Mme BALZAC, Mme SOWYK, M. LERMECHAIN qui a donné pouvoir à Mme LINDENMANN, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, M. DA SILVA

Secrétaire de séance : Madame CRESSON

29 - Transition Écologique et Solidaire – Avenant au Contrat de Réussite pour la Transition Écologique (CRTE) – Avenant 2

La transition écologique est une priorité nationale et locale, nécessitant une mobilisation concertée de tous les acteurs du territoire. Dans ce cadre, les Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) jouent un rôle central en tant qu'outils de planification et de mise en œuvre des actions locales en faveur de l'environnement et du développement durable.

L'instruction ministérielle du 30 avril 2024 appelle à relancer et à actualiser les CRTE afin de les aligner sur les ambitions fixées par les Conférences des Parties (COP) régionales et de renforcer la cohésion des territoires.

Le Conseil en date du 3 juin 2024 a délibéré favorablement sur l'avenant 2 du CRTE. Cet avenant n°2 actualisé ainsi que le CRTE initial intègrent les objectifs de l'instruction ministérielle (Plan France Nation Verte, Boussole de la Transition écologique, objectifs de la COP Régional Normande, ...).

Cependant, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), suite à la publication de l'instruction ministérielle encadrant les CRTE, a proposé un modèle d'avenant à appliquer, transmis aux services déconcentrés de l'Etat (DDTM) et aux collectivités début 2025.

Ainsi, Caux-Austreberthe se doit de formaliser l'avenant n°2 selon le modèle Monsieur le Président à signer l'avenant 2 modifié.

La modification de cet avenant n°2 permet toutefois de compléter celui présenté en conseil communautaire de Juin 2024 sur les points suivants :

- De rappeler l'inscription du CRTE de Caux-Austreberthe dans la dynamique de l'instruction ministérielle et notamment des objectifs de la COP Régional arrêtés définitivement en décembre 2024,
- De rappeler les actions de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) inscrites au sein du CRTE ayant un impact fort sur la transition écologique du territoire,
- De retirer du contrat le projet suivant : « Nouvelle gare comme centre névralgique multimodal » réorienté sur une approche d'accessibilité des 2 gares de Barentin et Pavilly en partenariat avec la Région Normandie et Gare et Connexions,
- De maintenir les actions suivantes qui ont évolué :
 - ✓ Action 10 : Création d'une Aire de Camping-Car en précisant notamment le cout global de l'opération à hauteur de 150 130 € TTC.
 - ✓ Action 90 : Construction ombrière photovoltaïque en autoconsommation sur le complexe aquatique en précisant que le cout global de l'opération est de 790 00€ au lieu de 1 400 000 €,
 - ✓ Action 111 : Acquisition d'un déshydrateur de biodéchets pour un montant de 25 000 € TTC pour mener une expérimentation au sein des établissements scolaires du territoire = remplace l'acquisition d'un composteur mécanisé (40 900 €)
 - ✓ Action 112 : Déploiement de 56 Point d'Apport Volontaires biodéchets pour la gestion du tri à la source des biodéchets sur le territoire à hauteur environ de 180 000 €. Cette action a été redimensionné dans son plan de déploiement et son enveloppe financière.
- D'intégrer 14 nouvelles actions concourant à la transition écologique du territoire et aux objectifs de la COP Régional Normande.

Maitrise d'ouvrage Caux-Austreberthe :

- ✓ Action 9 : Création d'une voie Verte entre la Gare de Barentin et le Complexe Aquatique,
- ✓ Action 64 : Étude pour la création d'une tarification environnementale de l'Eau,
- ✓ Action 65 : Mise en place d'un plan sobriété « eau »,
- ✓ Action 91 : Optimisation énergétique et consommation d'eau du Complexe Aquatique
- ✓ Action 92 : Etude de faisabilité pour la création de réseau de chaleur sur la zone de Barentin Nord / Pavilly,

Maitrise d'ouvrage Ville de Barentin :

- ✓ Action 80 : Etude renaturation du centre-ville,
- ✓ Action 81 : Etude de potentiel de désimperméabilisation copilotée par le Syndicat de bassin Versant,

Maitrise d'ouvrage Commune de Bouville :

- ✓ Action 85 : Amélioration de l'infiltration du Parking du stade Municipal,

Maitrise d'ouvrage Commune de Goupillières :

- ✓ Action 103 : Création d'une centrale solaire sur la salle polyvalente

Maitrise d'ouvrage Commune de Limésy :

- ✓ Action 104 Installation d'une centrale solaire sur la toiture de l'Église,
- ✓ Action 54 : Rénovation des vestiaires du stade municipal,

Les autres actions définies dans le contrat initial n'ont pas connu d'évolution dans leur déploiement technique et financier et restent maintenues au sein du Contrat.

Le montant total de l'avenant 2 complété est présenté ci-dessous :

	Avenant 2 en € H.T.	CRTE initial + avenant 1
THEMATIQUE 1 - MIEUX SE DEPLACER (Mobilités, Transport)	450 130,00 €	10 422 280,00 €
THEMATIQUE 2- MIEUX SE LOGER (Urbanisme, Logement, Aménagement)	618 231,00 €	27 463 568,36 €
THEMATIQUE 3 - MIEUX PRESERVER ET VALORISER LES ECOSYSTEMES (Nature, Eau et Milieux aquatiques)	882 821,00 €	3 092 080,00 €
THEMATIQUE 4 - MIEUX PRODUIRE (Développement des ENR, décarbonation de l'économie)	1 476 518,00 €	1 934 066,00 €
THEMATIQUE 5 - MIEUX SE NOURRIR (Alimentation, Agriculture)	- €	123 500,00 €
THEMATIQUE 6 - MIEUX CONSOMMER (Achat durable, Réemploi)	207 000,00 €	2 243 621,20 €
CONTRAT INITIAL + AVENANT 1		45 279 115,56 €
TOTAL AVENANT 2		3 634 700,00 €
TOTAL CRTE		48 913 815,56 €

L'adoption de cet avenant est une étape essentielle pour adapter le CRTE aux nouveaux enjeux et opportunités, en répondant aux attentes des citoyens et en renforçant la collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Il s'agit d'une démarche proactive visant à accélérer la transition écologique du territoire.

Vu le Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) initial signé le 5 juillet 2021 ;

Vu l'instruction ministérielle du 30 avril 2024 relative à la relance des Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) ;

Vu la délibération favorable en date du 3 juin 2024 concernant l'avenant n°2 du CRTE ;

Vu le modèle d'avenant proposé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), transmis aux services déconcentrés de l'État et aux collectivités début 2025 ;

Vu les objectifs de la Conférence des Parties (COP) Régionale Normande arrêtés définitivement en décembre 2024 ;

Vu les actions du CRTE inscrites dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ;

Considérant la nécessité de formaliser l'avenant n°2 selon le modèle proposé par l'ANCT et de l'adapter aux spécificités locales ;

Considérant l'importance d'intégrer les objectifs de l'instruction ministérielle, notamment ceux du Plan France Nation Verte et de la Boussole de la Transition Écologique ;

Considérant la pertinence de rappeler l'inscription du CRTE de Caux-Austreberthe dans la dynamique de la COP Régionale ;

Considérant la volonté de compléter l'avenant n°2 initial avec de nouvelles actions concourant à la transition écologique ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n°2 au Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) selon le modèle proposé par l'ANCT.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accepter les modifications qui seraient émises par les services déconcentrés de l'Etat sur l'avenant 2 dans le cadre de discussions techniques.

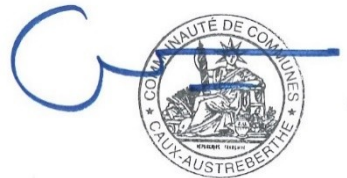
Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le nouvel avenant n°2 au CRTE avec les partenaires concernés, notamment l'État et les autres collectivités territoriales impliquées.

Article 4 : de transmettre une copie de la présente délibération à la Préfecture, à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), et aux autres partenaires du CRTE.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.